



14 avril 2020

Centre médico-éducatif La Castalie

Modernisation et extension du parc immobilier de l'Etat du Valais à Monthey

Sur proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), le Conseil d'Etat a accepté le projet définitif de modernisation et d'extension du parc immobilier de La Castalie à Monthey. Le projet est désormais dans les mains du Grand Conseil pour traitement. Devisé à 76 millions de francs, il prévoit de nouvelles places d'hébergement et d'atelier en faveur des personnes en situation de handicap mental ou de polyhandicap. Propriétaire des bâtiments, l'Etat du Valais financera cet investissement par le biais du Fonds FIGI.

La Castalie prend en charge des personnes en situation de handicap mental ou de polyhandicap. Elle leur offre une large palette de prestations couvrant leurs besoins tout au long de leur vie, de la crèche thérapeutique à des places médico-thérapeutiques, en passant par la scolarité, des formations et activités adaptées. Près de 200 usagers en bénéficient quotidiennement sur ses sites de Monthey et de Sierre.

Le Conseil d'Etat a récemment approuvé le projet définitif de modernisation et d'extension du parc immobilier de l'Etat du Valais sis sur le site de La Castalie à Monthey. Par cette décision, le Gouvernement réitère son engagement fort en faveur de cette population vulnérable en leur offrant un cadre et des conditions de vie agréables.

Service de l'administration cantonale jusqu'en 2011, le centre médico-éducatif de La Castalie à Monthey accueillie ses bénéficiaires dans des bâtiments propriété de l'Etat. Or ces derniers, construits pour la plupart avant 1973, ne respectent plus les exigences actuelles (parasismique, sécurité, énergie) et ne répondent que très partiellement aux besoins des usagers. La création de 28 nouvelles places résidentielles, de 10 places d'accueil temporaire et de 35 places d'occupation permettra de répondre à la hausse des besoins projetée dans la planification et de satisfaire ainsi à l'obligation légale fédérale de garantir à toute personne en situation de handicap une offre de places répondant adéquatement à ses besoins.

Désigné vainqueur à l'issue d'un concours d'architectes, Ken Architekten BSA AG a développé son projet, avec le concours du Service Immobilier et Patrimoine, de La Castalie et du Service de l'action sociale.

S'il est accepté par le Grand Conseil, sa mise en œuvre se déroulera sur plusieurs années afin de maintenir l'activité de La Castalie. Le calendrier estimatif prévoit la fin des travaux en décembre 2026. Les coûts estimés à 76 millions de francs seront pris en charge par la Loi sur le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI).

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Martine Pfefferlé, directrice du Centre médico-éducatif La Castalie, 024 473 51 12

